

PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE BILAN D'EXECUTION 2016



SOMMAIRE

| REMISE DU BILAN D'EXÉCUTION DU PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE | - 4 - |
|---|--------|
| LE PROJET AMBASSADE VERTE, L'EXEMPLARITÉ DE NOS POSTES À L'ÉTRANGER | |
| LES INDICATEURS 2016 | |
| I. PROCEDURES | n |
| 1.1.1. Établissements publics et opérateurs intégrés au PMAE | |
| II. ÉCONOMIE D'ENERGIE | 18 |
| 2.1. Connaître le émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser | 18- |
| III. MOBILITE DURABLE. 3.1. Acheter ou utiliser des véhicules propres | - 28 - |
| IV. ÉCONOMIE DE RESSOURCES ET REDUCTION DES DECHETS | |
| 4.1. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage | |
| 4.2. Politique de maitrise de la consommation de papier | |
| 4.3. Optimiser les consommations d'eau V. Preservation de la biodiversite | |
| 5.1. Développer l'alimentation biologique | |
| 5.2. Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis | |
| VI. RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ETAT | 51 |
| 6.1. DISPOSITIONS SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS | |

Remise du Bilan d'exécution du plan Administration exemplaire 2016

Le Haut Fonctionnaire en charge du plan Administration exemplaire a le plaisir de transmettre au Commissariat général au Développement durable (CGDD) le présent rapport d'exécution illustrant la volonté et l'exemplarité du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) dans la prise en compte, dans son fonctionnement quotidien, de toutes les dimensions du développement durable, mises en avant dans la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 et dans l'instruction du Premier ministre du 17 février 2015.

Ce bilan a été réalisé par Xavier SAMSON, sous la direction de François-Xavier LÉGER, Directeur-adjoint des Immeubles et de la Logistique et Haut Fonctionnaire chargé du plan Administration exemplaire, correspondant interministériel.

Avec tous leurs remerciements aux personnes citées en page 10 et suivantes pour leur contribution à la réalisation de ce document et à l'atteinte des objectifs ambitieux de l'administration exemplaire.

Le projet « Ambassade verte », l'exemplarité de nos postes à l'étranger

Compte tenu de la spécificité de son fonctionnement, la démarche d'exemplarité du ministère ne saurait être exhaustive sans prendre en considération son réseau diplomatique et consulaire. Ainsi, le MEAE a fait le choix d'impliquer les postes au maximum dans la démarche d'exemplarité dans la mesure de leurs moyens. Le projet « Ambassade verte » vise à réduire l'empreinte environnementale du réseau diplomatique français et à promouvoir ainsi à l'échelle internationale le caractère exemplaire de l'engagement de la France en matière de développement durable. La mise en œuvre de projets « Ambassade verte » dans les postes s'inscrit également dans les démarches d'amélioration de la gestion et des performances susceptibles de générer des économies de fonctionnement.

Chaque ambassade devra se doter d'un plan d'action « Ambassade verte » d'ici fin 2017.

Un plan d'action générique a été envoyé aux postes afin que ces derniers puissent évaluer l'état actuel de leur politique de développement durable et bénéficier de pistes d'action à explorer. Des partenariats ont été tissés avec des grandes écoles d'ingénieurs et des masters de développement durable afin que les postes puissent recourir à des stagiaires pour les aider dans la conception et/ou dans la mise en œuvre de leur plan d'action « Ambassade verte ». En février 2017, une soixantaine de postes a envoyé au Département un plan d'action.

Les projets « Ambassade verte » ne sont pas financés par de nouveaux crédits mais par redéploiement sur le programme 105 en administration centrale ou par les postes sur leur budget de fonctionnement, et parfois par mécénat ou partenariat.

Le lancement d'un marché « Ambassade verte » par l'ADEME et le recrutement d'une chargée de mission « Ambassade verte » permettront au MEAE:

- De répertorier et d'évaluer les projets « Ambassades vertes » déjà réalisés ;
- De créer une boîte à outils permettant de concevoir des tableaux de suivi des consommations, des diagnostics énergétiques et environnementaux et de créer des fiches projets ;

- D'accompagner la DIL et le réseau diplomatique dans la définition d'une stratégie 2016-2020 permettant d'atteindre les objectifs fixés par le projet MAEDI 21 ;
- De créer des publications et des outils qui seront diffusés sur Diplonet et Diplomatie par la DIL ;
- D'organiser un concours « Ambassade verte » dont la première édition est organisée en 2017. Il récompensera les meilleures actions environnementales du réseau diplomatique français réalisées entre le 1er janvier 2014 et le 30 avril 2017. ;

Enfin, un nouveau défi s'ouvre au MEAE : atteindre la neutralité carbone d'ici 2020.

Le ministère a procédé à la réalisation d'un bilan carbone® de son réseau diplomatique et consulaire sur la base d'un échantillon de 6 postes représentatifs.

Les résultats de ce bilan de 2015 servent, à présent, de point de référence pour évaluer les efforts qui seront consentis dans les prochains mois. Un nouveau bilan carbone® est prévu en 2020 (sur les données de 2019) pour mesurer les progrès accomplis. Ce nouveau bilan sera couplé à celui de l'administration centrale également programmé en 2020. L'addition des émissions en France et à l'étranger fournira l'objectif quantitatif à atteindre en termes de compensation, phase qui devra faire l'objet d'une étude technique et financière.

La compensation est un mécanisme qui s'articule autour de 4 temps :

- Mesure de l'impact carbone du Département et de son réseau (réalisation de bilan carbone®) ;
- Mise en œuvre de stratégies de réduction des émissions (plan Administration exemplaire et projet « Ambassade verte ») ;
- Compensation des émissions incompressibles ou résiduelles chaque année (soutien financier de projets de développement ayant une priorité environnementale) ;
 - Communication autour des différentes actions.

À ce jour, aucun ministère des Affaires étrangères au monde n'a conduit à son terme une véritable démarche de neutralité carbone, même si certains d'entre eux ont réalisé leur bilan ou leur empreinte carbone. En 2020, Le MEAE pourrait donc être le premier à devenir neutre en carbone grâce notamment au projet « Ambassade verte » et à cette implication croissante des postes.

Le projet Ambassade fera l'objet d'un rapport séparé.

LES INDICATEURS

Calcul des Équivalents Temps Plein (ETP)

Le nombre d'ETP au 31 décembre 2016 en administration centrale est égal à 3 355 tous programmes et toutes catégories LOLF confondus.

I. Procédure

1.1 Assurer le fonctionnement du plan d'action interministériel Administration exemplaire – Pilotage de la démarche

Le pilotage de la démarche d'exemplarité est assuré, comme cela a été précédemment mentionné, sous l'autorité du Secrétaire général et de la Directrice générale de l'Administration et de la Modernisation (DGAM), par le Haut Fonctionnaire en charge du plan Administration exemplaire (HFPAE).

Au quotidien, un agent travaille sur le suivi de la mise en œuvre de la circulaire du 3 décembre 2008 principalement en liaison avec ses collègues les plus directement concernés au sein de la DGA. De même, il veille à contrôler la bonne prise en compte des spécificités des indicateurs de l'année en cours. Il organise à son niveau des entretiens réguliers permettant de faire des bilans d'étape et d'apporter les correctifs et informations nécessaires aux chefs de file. Il s'assure également de la transmission auprès de ces derniers des informations diffusées en cours d'année par le CGDD.

Cet agent, qui assiste le HFPAE, a la responsabilité de la diffusion des principes de l'éco-responsabilité et de la rédaction du bilan d'exécution. Il fait vivre sur Diplonet la rubrique « Administration exemplaire et développement durable », ainsi que la communauté d'intérêt sur Diplomatie. Il propose au HFPAE des sujets qui font l'objet soit de notes, soit de « Bulletins verts ». Il est le référent « Administration exemplaire » pour les services et les postes, dont les agents peuvent lui transmettre des propositions de sujet en vue de leur publication ainsi que des idées « vertes ».

Il compile tout au long de l'année les éléments utiles à la rédaction du bilan annuel du PAE, portant notamment sur la stratégie, le pilotage et l'atteinte des objectifs de la circulaire. En lien avec la Mission des Achats du ministère, il veille à l'inclusion des clauses sociales et environnementales dans les marchés du MEAE.

Comme annoncé en préambule de ce bilan, l'équipe « Administration exemplaire » s'est étoffée, à l'été 2016, d'un agent en charge spécifiquement de la mise en œuvre du projet « Ambassade verte ».

Le « verdissement » du MEAE et l'atteinte des objectifs interministériels relèvent également en grande partie de la responsabilité de chaque agent et des pratiques adoptées au sein de chacune des entités administratives. Des correspondants

« Administration exemplaire » ont d'ailleurs été désignés au sein des directions pour contribuer à la diffusion des bonnes pratiques.

Le HFPAE s'efforce de sensibiliser les agents, à tous les niveaux hiérarchiques, aux enjeux de l'« Administration exemplaire » :

- en leur expliquant que leurs actions ont un coût intrinsèque, un coût social, environnemental et économique qui doit être connu, contrôlé et limité ;
- en les convainquant qu'ils ont le pouvoir et le devoir d'agir et que leurs actions produisent des résultats.

De manière globale, la démarche « État exemplaire » du MEAE s'appuie sur quelques convictions très fortes :

- chacun à son niveau en administration centrale, comme en poste, a la capacité d'agir ;
- l'implication de tous les échelons hiérarchiques possède un effet démultiplicateur sur l'atteinte des objectifs du PAE ;
- la qualité des résultats obtenus entretient une dynamique de groupe et renforce le sentiment d'appartenance à une entité qui met véritablement la lutte contre le réchauffement climatique et l'avenir des générations futures au centre de ses préoccupations quotidiennes.

La mise en œuvre au MEAE de la circulaire « État exemplaire », dont le PAE rend compte, et le suivi des indicateurs, ont permis la réalisation de progrès importants au plan écologique, économique, social et organisationnel.

La publication de la nouvelle instruction fixant le cadre pour 2015-2020 constitue un approfondissement de la dynamique engagée dont les objectifs ambitieux répondent à une année riche en évènements :

- Premiers effets de la loi de transition écologique pour la croissance verte ;
- Entrée en vigueur des accords de Paris, issus de la 21^{ème} Conférence des parties (COP21

Pilotage de la démarche d'exemplarité en 2016¹

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG)

Christian MASSET, Secrétaire général Rémy RIOUX puis Laurent GARNIER, Secrétaire général adjoint

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLITIQUES ET DE SÉCURITÉ (DGP)

Nicolas DE RIVIÈRE, Directeur général

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA MODERNISATION (DGAM)

Hélène FARNAUD-DEFROMONT, Directrice générale

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MONDIALISATION, DU DÉVELOPPEMENT ET DES PARTENARIATS (DGM)

Anne-Marie DESCOTES, Directrice générale

Gautier MIGNOT, Directeur général adjoint

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (DGM/DDD)

Frédéric BONTEMS puis **Cyrille PIERRE**, Directeur du développement et des biens publics mondiaux

SOUS-DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT (DGM/DDD/CLEN)

Antoine MICHON, Sous-directeur de l'environnement et du climat Olivier FONTAN, Adjoint au Sous-directeur

_

¹ Sauf indications contraires, les mouvements évoqués ont eu lieu en septembre 2016

DELEGATION DES PROGRAMMES ET DES OPERATEURS - POLE OPERATEUR (DGM/DPO/OP)

Lise TALBOT-BARRE, Chef de pôle **Tiphaine GUELOU**, Rédactrice

DÉLÉGATION DES AFFAIRES GÉNÉRALES À NANTES (DGA/DAGN)

Philippe FRANC, Délégué aux affaires générales à Nantes

Jacques PAQUIER, Chef de bureau des moyens et interventions

Christophe LOUSTAU, Agent chargé de la production d'actes budgétaires, comptables et de carrière

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

Caroline FERRARI, Directrice des ressources humaines

SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES (DGA/DRH/RH1)

Cédric MANUEL, Sous-directeur de la politique des ressources humaines

Bureau des politiques statutaires et de gestion des ressources humaines (DGA/DRH/RH1/RH1B)

François DENIS puis Emmanuel CARNESSECA, Chef de bureau Dominique LEFAY puis Françoise MICHAULT, Chef de pôle Benoîte DOMINGUEZ-BELEY, Correspondante handicap

Bureau des plafonds d'emplois, de la rémunération et du dialogue de gestion (DGA/DRH/RH1/RH1C)

Laurent TRIPONEY, Chef de bureau

Nathalie CHUPIN puis Omar KEITA, Chef de pôle

Sandar CHANEMOUGAM puis Justine RAUSCHER, Gestionnaire plafond d'emplois

Bureau du dialogue social (DGA.DRH/RH1/RH1D)

Marie-Christine BOURGUIGNON puis Marie-Pierre DELBOSC, Chef de bureau Julien LECAS, Adjoint au Chef de bureau

SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION ET DES CONCOURS (DGA/DRH/RH4)

Claudia DELMAS-SCHERER puis Denis FRANÇOIS, Sous-directeur de la formation et des concours

Julien BOUCHARD, Adjoint au sous-directeur

PÔLE FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET PROFESSIONNELLES (RH4)

Thierry VERGON puis **Stéphane SCHORDERET**, Adjoint au Chef du département, Chef de pôle

Grégory SULTANA, Chargé des formations

DÉLÉGATION POUR LA POLITIQUE SOCIALE (DGA/DRH/DPS)

Colette LE BARON puis Valérie PIPELIER, Déléguée à la politique sociale Magdalena BIOGET puis non remplacée, Déléguée adjointe Annie BORDAIS, Chef de bureau (site de Nantes)

Jennifer LE DUFF puis Geneviève BATY, Chef du pôle restauration

INSTITUT DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE (IDC)

Lionel PARADISI-COULOUMA puis Ilde GORGUET, Responsable
Fabienne NOUZILLAT, Gestionnaire
Joëlle AUROUSSEAU-AUDEBERT puis Maxime DUDA, Gestionnaire

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES (DGA/DAF)

Bruno PERDU, Directeur

SOUS-DIRECTION DU BUDGET (DGA/DAF/1)

Aude DE AMORIM, Sous-directrice du budget **Isabelle PEROT**, Adjointe à la Sous-directrice

BUREAU DES VOYAGES ET DES MISSIONS (DGA/DAF/3/VEM)

Monique LEBRUN, Chef de bureau

Selçuk SAGAY, Adjoint au Chef de bureau

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DGA/DSI)

Philippe LEFORT, Directeur

Jean-Yves TEXIER, Directeur adjoint

Xavier RICHARD, Chef de mission (mission l'infrastructure, des déploiements et des acquisitions)

Gérard BENEDETTI, Chef de bureau (bureau des déploiements pour l'administration centrale et de la gestion de parc)

Viviane DUMOULIN, Experte visioconférence et moyens audiovisuels

DIRECTION DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (DGA/DIL)

Graham PAUL, Directeur

Marion FLAVIER puis Denis VASSALLO, Chef de bureau de la programmation et des affaires financières

SOUS-DIRECTION DES SERVICES CENTRAUX ET DE LA LOGISTIQUE (DGA/DIL/SCL)

François-Xavier LÉGER, Haut Fonctionnaire en charge du Plan ministériel Administration exemplaire, Directeur-adjoint des immeubles et de la logistique, Sous-directeur des services centraux et de la logistique

Depuis juin 2016, Magdalena BIOGET, adjointe au sous-directeur

Xavier SAMSON, chargé de mission auprès du Directeur-adjoint, rédacteur « plan Administration exemplaire », rédacteur marchés publics

Depuis juillet 2016, Lucia MAGNAUD, rédactrice « Ambassade verte »

Bureau d'appui aux utilisateurs d'administration centrale (DGA/DIL/SCL/BAUAC)

Anne-Lise RATIER-CAVALLO puis Dominique SAENZ, Chef de bureau

Yann MARLIER, Adjoint au Chef de bureau

Thierry GUYOT, Gestionnaire

Stéphane CASTERAN puis Laurent SERRA, Responsable de BAU assistance

A. Bureau d'appui aux utilisateurs 1 – Quai d'Orsay

Thierry DENGLER, Chef de site

Noël VERONE, Adjoint logistique

Abdelhakim GOUGAM, Adjoint technique

Jean-Louis BELAICH, Adjoint technique

B. Bureau d'appui aux utilisateurs 2 – Site de Convention

Thibaut PENDUFF, Chef de site

Albert BOT, Adjoint technique

Karim KADRI, Adjoint logistique

C. Bureau d'appui aux utilisateurs 3 – Site de la Courneuve

Martine BEAUVAIS, Chef de site

José MEZA CACERES, Adjoint logistique

Michel POULAIN, Adjoint technique

D. Bureau d'appui aux utilisateurs 4 – Site des Invalides

Sophie GUÉGAN, Chef de site

Jaroslaw DZIEDZIC, Adjoint technique

Christian MARÉCHAL, Adjoint logistique

Service automobile (DGA/DIL/SCL/GAR)

Balaguru DOURERADJAM, Chef de secteur

Reprographie (DGA/DIL/SCL/REP)

Michel BEUNIER, Chef de secteur

SOUS-DIRECTION DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES (DGA/DIL/OIM)

Marie-Odile MICHEL-AMIOT, Sous-directrice

Rémy BONNET, adjoint à la sous-directrice

MISSION DES ACHATS (DGA/DAF/MDA)

Philippe BOISSY, Chef de mission

BUREAU DE LA POLITIQUE ET DE L'INGÉNIÉRIE DES ACHATS (DGA/DAF/MDA/BPA)

Caroline RINCEL-ROTILLON, Chef de bureau

Nicolas LE VAN XIEU, adjoint au chef de bureau

Prisca RAMESH puis Thomas WASTABLE, Rédacteur

SOUS-DIRECTION DE LA COMMUNICATION (DCP/COM)

Maxime TALIDEC puis Capucine GREMERET, Responsable éditorial cellule Diplonet

IDEX-MULTISERVICES

Laurent DE PERETTI, Responsable IDEX pour le MEAE

1.1.1 Établissements publics et opérateurs intégrés au PMAE

Les opérateurs sous tutelle du MEAE dans le Plan « Administration exemplaire « 2015-2020 »

Conformément à l'instruction du Premier ministre en date du 17 février 2015 relative au plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020, les opérateurs comprenant plus de 250 agents et placés sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères devront également planifier des mesures concrètes de transition écologique et énergétique. Les opérateurs sont tenus, au minimum, de communiquer leurs données relatives aux indicateurs du sommaire en attendant les nouveaux indicateurs de suivi qui seront utilisés jusqu'en 2020.

Le suivi de l'application du PAE 2015-2020 se fera avec le soutien de la Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM) et plus particulièrement avec le Pôle des opérateurs de la Mission des programmes (DGM/DPR/PRG).

Au 31 décembre 2016 :

| Opérateur | Effectifs | Concerné par le PMAE 2015- 2020 au plus tard le 31 décembre 2016 |
|----------------------------------|---|---|
| | | |
| AEFE | 10 914 ETPT (6 253 ETPT sous-plafond et 4 661 hors-plafond) | OUI |
| AFD | 1 800 ETP (dont 1/3 à l'étranger) | VOLONTAIRE ² |
| ATOUT FRANCE | 314 ETPT sous-plafond et 60 hors-plafond | OUI |
| BUSINESS FRANCE | BUSINESS FRANCE 1 525 (puis 1 490 en 2017) | |
| CAMPUS FRANCE | 233 ETPT sous-plafond et 25 hors-plafond | A minima : Clauses environnementales incluses dans le contrat pluriannuel d'objectifs et moyens |
| CFI | 41 personnes | Plan de France Média Monde |
| EXPERTISE FRANCE 220 ETPT | | A FAIT LE CHOIX DE L'APPLIQUER |
| FRANCE VOLONTAIRE | 107 personnes | SANS RETOUR |
| INSTITUT FRANCAIS | 141 ETPT sous-plafond | SANS RETOUR |

² L'AFD est dispensée de cette exercice en sa qualité d'opérateurs réalisant un reporting extrafinancier inspiré du référentiel précisé pour les entreprises privées par le code du commerce (article L225-102-1 et son dispositif réglementaire d'application). Elle souhaite toutefois pleinement participer de façon volontaire au PAE du MEAE.

Ainsi, 4 opérateurs sur 9 proposeront un PAE au MEAE qu'ils appliqueront à compter du 31 décembre 2016 soit **44% des opérateurs**.

Sachant que l'opérateur Campus France intègrera des clauses environnementales dans son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, l'opérateur Business France sera intégré au plan de la DG Trésor, l'opérateur CFI sera intégré au plan de France Médias Monde et donc au PAE du ministère de la culture et de la communication et que 2 opérateurs (France Volontaire et l'Institut français) n'ont pas révélé leur choix d'appliquer ou non le PAE 2015-2020.

Les documents afférents seront transmis au CGDD et publié sur le site internet du ministère ainsi que sur son intranet une fois conçus par les opérateurs.

S'agissant des opérateurs associés au MEAE : l'IRD et le CIRAD seront intégrés au plan du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et France Médias Monde (FMM) sera intégré au plan du ministère de la culture et de la communication.

II. Economie d'énergie

2.1 Connaître les émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser

Périmètre de référence

Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres (ou scopes) obligatoires 1 et 2.

« Le périmètre 1 comprend les émissions directes de sources détenues ou exploitées par le service concerné. Ces sources sont essentiellement les chaudières à combustible fossile du service et le carburant consommé par la flotte de véhicules du service, que le service en soit propriétaire ou locataire.

Le périmètre 2 comprend les émissions indirectes associées à la production de l'énergie consommée dans le service, quand cette production est extérieure au service. Cette énergie peut prendre la forme soit d'électricité, soit de chaleur, de vapeur ou de froid » (Circulaire du 21 février 2013 relative aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre et aux synthèses des actions envisagées à effectuer par les services de l'État ; NOR : DEVD1303853C).

Il existe un troisième périmètre, non-obligatoire, qui regroupe les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...



Résultats

Le MEAE est engagé dans une démarche de développement durable depuis 2009 et publie annuellement son plan Administration exemplaire, intégrant des actions afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

L'article L. 229-25 du code de l'environnement, créé par l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, impose à l'État d'établir **pour le 31 décembre 2012** un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions envisagées pour réduire ces émissions. **Ce bilan doit être mis à jour tous les 3 ans**.

Toutefois, de sa propre initiative, le MEAE a procédé à la réalisation d'un bilan carbone® dès 2011 (sur les données de 2010). Ce bilan a fait suite au regroupement de nos services franciliens sur 5 sites.

Le MEAE n'a pas soumis de BEGES en 2012, estimant que le bilan de 2011 était suffisant.

Cependant, le MEAE a souhaité conserver la périodicité imposée par la loi et a donc procédé à un BEGES, trois ans après, en 2014 (sur les données de 2013).

Ainsi, le MEAE a procédé à deux BEGES, l'un en 2011 (sur les données de 2010), l'autre en 2014 (sur les données de 2013).

Cela explique l'absence de BEGES en 2015 (sur les données de 2014), le suivant étant prévu pour 2017 (sur les données de 2016).

En 2011, le bilan carbone® réalisé sur les trois scopes par le prestataire ECOACT a fait état de **41 300 téqCO**₂ (tonne équivalent CO₂).

Les résultats montrent que le poste le plus émetteur est, de très loin, les déplacements des agents avec pas moins de 48% des émissions de gaz à effet de serre sur l'année 2010.

Les différents postes considérés dans le cadre de l'étude de 2011 sont définis de la manière suivante :

- « Déplacements de personnes : L'utilisation des transports pour les déplacements des personnes ;
- « Immobilisations » : L'amortissement des immobilisations (locaux, équipements informatiques, mobilier, véhicules) ;
- « Energie » : La consommation d'énergie : poste;

- « Fret » : Le transport de biens depuis les fournisseurs et le courrier ;
- « Intrants » : L'achat de services externes et de fournitures ;
- « Hors énergie » : Les fuites de gaz frigorigènes circulant dans les systèmes de climatisation et les machines de production de froid ;
- « Déchets » : La production de déchets sur site.

Les sites parisiens constituaient 88% des émissions de gaz à effet de serre (36 000 teqCO₂) et les sites nantais 12% (5 000 teqCO₂) avec des différences notables dans la répartition des émissions.

De plus, ces résultats ont permis de tirer le ratio de 11 teqCO₂/agent pour les sites parisiens et de 5 teqCO₂/agent pour les sites nantais soit une moyenne de 8 teqCO₂/agent.

ECOACT a précisé que le résultat total était chiffré avec 35% d'incertitude car, si certaines données sont connues avec précision, comme par exemple la consommation d'énergie, les litres de carburant, etc. ; d'autres sont estimées ou extrapolées à partir des résultats d'une enquête.

En 2014, le BEGES réalisé à partir des tableurs bilan carbone® par le prestataire ALTEREA a concerné trois postes d'émissions de GES, exigés par le périmètre réglementaire (scope 1 et 2) :

- **L'énergie consommée** pour le fonctionnement des bâtiments : chauffage, éclairage, fonctionnement des appareils ;
- La climatisation : fuites de gaz réfrigérants des installations de climatisation et de production de froid ;
- Les déplacements qui concernent uniquement les déplacements professionnels avec la flotte de véhicules du ministère.

Les émissions du MEAE se sont élevées à : 4 323 teqCO₂. Le poste de l'énergie représente 89% des émissions totales des sites de l'administration centrale.

Conclusions

Le périmètre d'étude du bilan réalisé pour l'année 2013 était plus restreint que celui réalisé pour l'année 2010. En effet, il ne comptabilisait que les émissions directes

émises par le ministère, ce qui correspond au périmètre réglementaire (scopes 1 et 2). Une comparaison des deux bilans n'a pu être réalisée que sur les postes similaires. Le tableau ci-dessous présente cette comparaison :

| Postes d'émission | 2011 (sur 2010) | 2014 (sur 2013) | Ecart |
|-------------------|-----------------|-----------------|-------|
| Energie | 4 473 teq | 3 830 teq | -14% |
| Climatisation | 1 485 teq | 233 teq | -84% |
| Déplacements | 1 861 teq | 260 teq | -86% |
| TOTAL | 7 819 teq | 4 322 teq | -45% |

Sur les postes d'émissions similaires, nous observons donc une baisse de 45% des émissions de gaz à effet de serre du Département.

De plus, le ratio teq/agent passe de 2.2 teqCO₂/agent en 2010 à 1.2 teqCO2/agent en 2013 sur les 3 postes d'émissions considérés.

Par ailleurs, les résultats de 2014 sont plus fiables et présentent un taux d'incertitude de l'ordre de 20% contre 35% en 2011.

Le prochain BEGES du Département aura lieu en 2017 sur les données de 2016.

Perspectives

Le MEAE s'est lancé dans une démarche volontariste afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En administration centrale, le regroupement des services sur trois sites franciliens participe à cet effort tout comme le déploiement à la fin de l'année 2015 des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour valoriser nos déchets papier et l'installation de machines Canibal' qui permettent aux agents de recycler leurs bouteilles, cannettes et gobelets.

De plus, le projet de réhabilitation du Quai d'Orsay s'inscrit dans un objectif d'exemplarité environnementale notamment car la France a accueilli la COP21 et le Département en était le principal organisateur.

Sur ce projet ambitieux, les préoccupations en matière de protection de l'environnement se traduisent par une volonté d'adopter une démarche transversale et intégrée, qui doit être menée depuis la pré-programmation jusqu'à deux années après la livraison des bâtiments (prise en compte de la relation des bâtiments avec leur

environnement immédiat ; garantir des nuisances faibles pour le chantier ; assurer le confort hygrothermique des agents). L'objectif majeur est de tendre vers la meilleure qualité environnementale tout en respectant les contraintes et spécificités du projet, dont l'enveloppe budgétaire.

S'agissant de notre réseau à l'étranger, la mise en œuvre du projet ambassade verte doit permettre aux postes de réaliser des économies substantielles tout en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre. L'installation d'un toit végétalisé à Washington, la pose de panneaux solaires à Pretoria, à Pondichéry ou encore à Windhoek, le changement des climatiseurs à Phnom Penh ou encore l'installation d'ampoules LED à Rome, sont autant d'actions que nous souhaitons voir se multiplier.

Le lancement d'un marché « ambassade verte » par l'ADEME et le recrutement d'une chargée de mission « Ambassade verte » doivent permettre au MEAE d'aller plus loin.

Le travail du prestataire I-care viendra compléter les actions précédemment lancées par la DIL (enquête de novembre 2014 sur les initiatives vertes des postes ; OFF de la DIL lors de la semaine des Ambassadeurs 2015 ; publication du plan d'action générique ; création de partenariat avec des grandes écoles d'ingénieurs et de masters en développement durable pour aider les postes dans la conception et dans la réalisation de leur plan « Ambassade verte » etc.)

Le prochain BEGES aura lieu courant 2017 sur les données de l'année 2016. Le Département demandera au futur titulaire du marché de recourir à une méthodologie permettant de comparer facilement avec les précédents bilans.

En plus de faire l'objet d'une diffusion sur l'ensemble des vecteurs mis à disposition du MEAE (Diplonet, site institutionnel, Diplomatie), les résultats de ce prochain BEGES seront communiqués au CGDD.

2.2. Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments

Objectifs

L'objectif global de cet indicateur est de pouvoir suivre la consommation énergétique du Ministère et d'en poursuivre la réduction.

Responsable du suivi de l'indicateur « économie d'énergie »

Au sein de la Sous-direction des Services centraux et de la logistique, le Sousdirecteur et le chargé de mission Administration exemplaire suivent cet indicateur.

Les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services sont ceux figurant dans le tableau ci-dessous. À noter que le site de La Celle St Cloud est exclu du périmètre pour le calcul de cet indicateur, puisqu'il s'agit d'appartements privés.³ À noter également que le site de Strasbourg en est aussi exclu, ce site étant la représentation diplomatique de la France auprès du Conseil de l'Europe et étant considéré comme une représentation diplomatique. Tout comme les sites abritant la Représentation Permanente de la France auprès de l'UNESCO et auprès de l'OCDE.

³ En effet, les charges sont facturées aux locataires.

| SITE | EFFECTIF (en nombre d'agents) | SHON⁴ (en m2) | SUB⁵ (en m2) |
|--------------------------------|-------------------------------------|---------------|--------------|
| Nantes | 807 | 40 618 | 29 737 |
| Breil I | 192 | 5 157 | 4 879 |
| Breil III | 108 | 3 517 | 2 107 |
| Breil IV | 480 | 20 565 | 11 950 |
| Casterneau | 27 | 11 379 | 10 801 |
| Paris/Région parisienne | 2 548 | 111 271 | 81 381 |
| 37, Quai d'Orsay | 969 | 29 427 | 17 297 |
| 27, rue de la Convention | 1 135 | 31 103 | 26 146 |
| 3, rue S. Masson, La Courneuve | 84 | 27 956 | 20 072 |
| 57, bd des Invalides | 331 | 12 185 | 9 492 |
| La Celle St Cloud | 0 | 5 346 | 4 278 |
| Châtillon | 29 | 1 817 | 1 817 |
| TOTAL | 3 355 | 260 586 | 193 980 |

⁴ SHON: surface hors œuvre nette ⁵ SUB: surface utile brute

<u>Résultats</u>

Evolution de la consommation énergétique en volume entre 2015 et 2016

| | Électricité 2015 | Électricité 2016 | Gaz 2015 | Gaz 2016 | Fioul | 2015 ¹ | Fioul | 2016 |
|--------|---------------------|---------------------|-----------|-----------|---------------|-------------------|---------------|---------------|
| | kWh | kWh | kWh | kWh | kWh | Litres | kWh | Litres |
| Paris | 11 359 618 | 12 028 602 | 1 226 188 | 1 612 723 | 29 010 | 3 000 | 38 680 | 4 000 |
| Nantes | 3 837 562 | 4 458 664 | 3 258 683 | 3 222 229 | Sans objet | Sans objet | Sans objet | Sans objet |
| TOTAL | 15 197 180 | 16 875 468 | 4 559 165 | 4 834 952 | 29 010 | 3 000 | 38 680 | 4 000 |

| | Chauffage 2015 | | Chauffage 2016 ² | | Autres énergies PCE |
|--------|----------------|------------|-----------------------------|------------|------------------------|
| | kWh | T/Vapeur | kWh | T/Vapeur | |
| Paris | 3 073 000 | 4409 | 3 536 000 | 5073 | Sans objet |
| Nantes | Sans objet | Sans objet | Sans objet | Sans objet | Sans objet |
| TOTAL | 3 073 000 | 4409 | 3 536 000 | 5073 | Sans objet |

Pour la conversion du fioul en KWh, la valeur indicative de 9.67kWh par litre a été retenue (avec une densité de 0,84 à 10 °C, la valeur du PCI est de 11,86 kWh/kg, soit un pouvoir calorifique théorique de 9,96 KWh/litre).

Pour la conversion du chauffage en KWh, la valeur indicative de 697 KWh par tonne vapeur a été retenue.

Evolution de la consommation énergétique totale en volume entre 2015 et 2016

| Total 2015 en kWh | 858 355 | Total 2016 en kWh | 25 285 100 | Evolution entre 2015 et 2016 | + 10.62% |
|----------------------|---------|----------------------|------------|------------------------------------|----------|
|----------------------|---------|----------------------|------------|------------------------------------|----------|

Cette augmentation est principalement due au déploiement de chauffages d'appoint en période de grand froid fin 2016 sur le site de Quai d'Orsay suite à un disfonctionnement du système de chauffage ainsi qu'à l'augmentation de la consigne de température de déclenchement du chauffage sur le site de Convention (de 22° à 23°), et la remise en route dans les grandes salles de lecture d'un chauffage au sol à La Courneuve. De surcroit, l'hiver 2016 a été globalement plus rude que l'hiver 2015.

Le tableau ci-dessous donne le récapitulatif des consommations annuelles d'énergie pour chaque fluide, rapportées aux surfaces occupées par le MEAE. Entre 2015 et 2016, le Département a enregistré une augmentation de **10,61%** de sa consommation d'énergie en kWh/m².

Consommation annuelle moyenne d'énergie par m²

| Fluide | Consommation en kWh/m² 2015 | | | nmation Vh/m² 16 |
|-------------|-----------------------------------|------------------|------------------|------------------------|
| | Globale (kWh) | kWh/m² (SHON) | Globale (kWh) | kWh/m² (SHON) |
| Electricité | 15 197 180 | 58,31 | 16 875 468 | 64,76 |
| Gaz | 4 559 165 | 17,50 | 4 834 952 | 18,55 |
| Fioul | 29 010 | 0,11 | 38 680 | 0,15 |

| Chauffage vapeur | 3 073 000 | 11,79 | 3 536 000 | 13,57 |
|---------------------|------------|-------|------------|-------|
| TOTAL | 22 858 355 | 87.72 | 25 285 100 | 97.03 |

| Année | Effectif |
|-------|----------|
| 2009 | 3 613 |
| 2010 | 3 630 |
| 2011 | 3 525 |
| 2014 | 3 361 |
| 2015 | 3 425 |
| 2016 | 3 355 |

Actions de soutien

Tous les lauréats de concours bénéficient d'un module de formation sur le développement durable qui met l'accent sur les éco-gestes, notamment en matière de réduction des consommations d'énergie.

De plus, des affiches rappelant les écogestes sont affichées dans les couloirs, au niveau des photocopieurs. Il s'agit d'un tableau des gestes simples incitant les agents à adopter les bonnes pratiques en faveur de l'environnement. En 2016, des nouveaux kakemonos rappelant les écogestes ont été installés sur les 4 principaux sites franciliens du Département (Quai d'Orsay, Convention, La Courneuve, Invalides).

Perspectives 2017

La DIL en collaboration avec le titulaire du marché multiservices mènera une réflexion sur les mesures à prendre et continuera le suivi régulier des consommations. Nous poursuivrons nos efforts et serons attentifs à la publication des nouveaux indicateurs.

III. Mobilité durable

3.1 Acheter ou utiliser des véhicules propres

Objectifs

Un double objectif de rationalisation du parc automobile en administration centrale et de diminution des émissions de CO₂ est visé.

Pour 2016, le Département doit renseigner le rapport entre le nombre de véhicules hybrides ou électriques achetés en 2016 sur le nombre de véhicules total renouvelés en 2016 soit la proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc.

Le Département doit également renseigné la part de véhicules dépassant les seuils d'émission de CO₂.

Au 31 décembre 2016, le parc automobile est composé de 115 véhicules. Depuis 2010, le parc auto a diminué de 43% passant de 164 à 115 véhicules.

Outils de suivi

Le suivi est réalisé grâce aux rapports d'analyses de l'UGAP et du gestionnaire de flotte ALD Automotive.

Responsable du suivi

La personne en charge du suivi de cet indicateur est le Chef du service automobile, au sein des Services Centraux et de la Logistique (DIL/SCL/GAR).

Périmètre de référence

Les véhicules concernés sont ceux achetés via l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) en 2016 et affectés en administration centrale.

Etat des lieux

Au cours de l'année 2015, le Département a acheté 9 véhicules particuliers et utilitaires ainsi que 5 vélos. Les véhicules hybrides et électriques représentent **44% des acquisitions totales** de véhicules pour l'année 2015. Les 56% restants se décomposent de la façon suivante : 33% de véhicules diesel, 23% de véhicules essence.

Stratégies d'action

La mise en œuvre de la circulaire du 2 juillet 2010 relative à la rationalisation de la gestion du parc automobile de l'Etat, se traduit pour le Département, par une réduction de celui-ci ainsi que par une baisse en gamme et en puissance des véhicules. La réduction des émissions de gaz à effet de serre est réalisée notamment par l'acquisition de véhicules propres et moins polluants. Ainsi, l'achat de véhicules dont le taux de CO²/km est le plus faible possible dans les catégories concernées, a été privilégié, dans la mesure du possible. Leur coût plus élevé à l'achat a été réduit par l'affectation de ces véhicules à des grands rouleurs : les services du courrier et les cabinets du Ministre et des secrétaires d'Etat.

Enfin, le Département s'est engagé dans une politique raisonnée d'attribution des voitures de fonction. En effet, la rationalisation de la gestion de la flotte et la mutualisation des moyens ont compensé la diminution des effectifs de conducteurs.

Résultats

Au cours de l'année 2016, le Département a acheté 6 véhicules particuliers et utilitaires ainsi que 5 vélos. Les véhicules hybrides et électriques représentent **66,66% des acquisitions totales** de véhicules pour l'année 2016. Les 33,34% restants sont des véhicules essence.

| Modèle de véhicule | Nombre | Énergie | Taux de CO2 émis |
|--------------------|--------|------------|------------------|
| RENAULT TALISMAN | 1 | Essence | 130 |
| PEUGEOT 508 | 1 | Essence | 130 |
| RENAULT ZOÉ | 4 | Électrique | 0 |

6

| | 2016 |
|--|---------|
| Total des véhicules particuliers loués ou achetés en 2016 | 6 |
| Nombre de véhicules particuliers essence dépassant le plafond de 120 g CO²/km | 2 |
| Nombre de véhicules particuliers diesel dépassant le plafond de 90 g CO²/km | 0 |
| Taux de véhicules particuliers dépassant le plafond de 90 ou 120 g CO ² /km | 33,33 % |

Perspectives 2017

Le Département veillera au bon déploiement de vélos pour permettre les déplacements intersites de ses agents.

Le Département veillera à ce qu'en 2017, lors des renouvellements, au moins 50% des véhicules achetés soit des véhicules propres conformément aux objectifs fixés au niveau interministériel.

Le Département soumettra son parc automobile aux nouveaux indicateurs.

3.2 Développer l'éco-conduite

Objectifs

Le Département, par le biais de la formation de ses conducteurs, les incite à adopter une conduite rationnelle et économique. L'écoconduite permet au Département de réduire ses consommations en carburant, les émissions polluantes ainsi que les risques d'accident.

L'objectif du PAE 2016 est d'atteindre un taux de formation à l'éco conduite équivalent à 100% et de renseigner le nombre de grands rouleurs formés à l'éco-conduite au 31 décembre 2016.

Outils de suivi

Le suivi est réalisé en interne par le chef du service automobile et par l'adjoint au Chef de bureau (DRH/RH4/RH4A).

Responsable du suivi

La sous-direction de la formation est chargée du suivi de cet indicateur en interne.

Périmètre de référence

Le périmètre de cet indicateur porte sur le nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés, à l'éco-conduite. Les agents concernés par cette mesure sont les conducteurs professionnels et les grands rouleurs.

État des lieux

100% des conducteurs automobiles du Département ont suivi un stage de formation à l'écoconduite en 2013. Deux sessions ont eu lieu pour former 8 nouveaux agents des services automobiles à l'éco-conduite, à travers l'organisme MOBIGREEN.

Ainsi, l'ensemble des conducteurs du Département a reçu une formation à l'écoconduite soit en 2010, soit en 2012. Tous les nouveaux conducteurs sont également formés, soit 8 pour 2013. Il n'y a pas eu de nouvelle arrivée de conducteurs depuis 2013.

Pour 2014, un module d'une journée présenté à deux groupes en novembre et en décembre a été annulé faute de candidats car il n'y a pas eu de nouveaux recrutements.

Stratégies d'action

Afin que les conducteurs conduisent de manière responsable et respectueuse de l'environnement, ces formations comprennent une présentation théorique et une mise en œuvre pratique.

Résultats

Il n'y a pas eu de nouvelle arrivée de conducteurs depuis 2013.

Perspectives 2017

Parce qu'il est important de pérenniser ces comportements responsables, tous les nouveaux conducteurs et grands rouleurs se verront proposer une formation à l'écoconduite en 2017. Le Département sera attentif à la publication des nouveaux indicateurs.

<u>Autre action de soutien – Mise à disposition de vélos pour les déplacements intersites des agents parisiens (Projet DiploLib')</u>

En septembre 2016, la Direction des immeubles et de la logistique a mis à disposition des agents, cinq vélos pour leurs déplacements intersites afin de promouvoir la mobilité durable.

Autre action de soutien – Vignettes Crit'Air

Le MEAE a procédé à la commande et à l'installation des vignettes Crit'Air pour l'ensemble de ses véhicules.

IV. Économie de ressources et réduction des déchets

4.1. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage

Installation des machines Canibal'

Dans le cadre du marché des distributeurs de boisson signé avec IVSFrance, le BAUAC a pu négocier l'installation gratuite de machines Canibal'.

Ces machines sont des collecteurs intelligents de fabrication française : il suffit pour chaque agent de déposer sa bouteille, sa cannette ou son gobelet vide dans l'espace prévu à cet effet. Canibal' reconnaît l'objet, le compacte, le trie et le comptabilise.

3 machines Canibal' ont été installées fin novembre 2015 sur les sites du Quai d'Orsay (cafétéria du sous-sol), de Convention (cafétéria proche du Restaurant administratif) et de La Courneuve (cafétéria).

Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 30 novembre 2016, **24 435 déchets** ont été compactés et valorisés.

Ces déchets sont répartis de la façon suivante :

| Type de déchets | Cannettes | Bouteilles | Gobelets | Total | |
|-----------------|-----------|------------|----------|--------|--|
| Quai d'Orsay | 199 | 912 | 6 244 | 7 355 | |
| Convention | 139 | 1 403 | 3 220 | 4 762 | |
| La Courneuve | 981 | 1 144 | 10 193 | 12 318 | |
| Total | 1 467 | 3 709 | 19 657 | 24 435 | |

Les agents ont également la possibilité de planter un arbre grâce à l'association Pur Project. Le choix solidaire de 2435 agents a permis de financer la plantation de 54 arbres en Ile-de-France dans le cadre du projet francilien du Parc de Thoiry en partenariat avec l'association ReforestAction.

La société Canibal' est responsable du suivi quantitatif de ce dispositif et communique les données à l'agent en charge du plan administration exemplaire et aux différents chefs de site des BAU.

L'installation des machines Canibal' a constitué une belle avancée dans la politique d'exemplarité du Département et, au vu des résultats, les machines semblent avoir été bien acceptées par les agents.

De plus, le Département a installé 7 cy-clopes en juin 2016. Ce sont des collecteurs de mégots innovants (2 sur le site de Convention, 2 sur le site du QO, 1 sur le site des Invalides et 2 à la Courneuve). Un huitième cy-clope a été installé sur le site de Châtillon fin février 2017.

Les mégots de cigarettes récupérés constituent la base pour la fabrication de plaques servant à créer du mobilier de jardin.

Les tableaux ci-dessous recensent les résultats des collectes des cy-clopes.

Collecte une fois tous les deux mois pour les Invalides :

| | Juillet | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. | Janvier | TOTAL | |
|--|-----------|-----------|-------|-----------|------|-----------|---------|------------|--|
| Quantité de mégots récoltés (en kg) | 0,59 | 1,63 | | 1,47 | | 2,18 | | 5,87 | |
| Nombre de déchets de cigarettes | 2 360 | 6 520 | | 5 880 | | 8 720 | | 23 480 | |
| Quantité de déchets toxiques (en g) | 53,10 | 146,70 | | 132,30 | | 196,20 | | 528,30 | |
| Quantité d'eau non polluée (en | 1 180 000 | 3 260 000 | | 2 940 000 | | 4 360 000 | | 11 740 000 | |

| litre) | | | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Potentiel de plaques de construction de 30 kg (en Nb) | 0,236 | 0,652 | 0,588 | 0,872 | 2,352 |

Collecte une fois tous les deux mois pour le Quai d'Orsay :

| | Juil. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. | Janv. | TOTAL | |
|--|---------|------|-------|--------|-------|-----------|-------|------------|--|
| Quantité de mégots récoltés (en kg) | 0,43 | 4 | | 5,19 | | 4,82 | | 14,44 | |
| Nombre de déchets de cigarettes | 1 720 | 16 | 000 | 20 760 | | 19 280 | | 57 760 | |
| Quantité de déchets toxiques (en g) | 38,70 | 360 | | 467,10 | | 433,80 | | 1 299,6 | |
| Quantité d'eau non polluée (en litre) | 860 000 | | 0 000 | | 0 000 | 9 640 000 | | 28 880 000 | |
| | 0,172 | 1,6 | | 2,076 | | 1,928 | | 5,776 | |

| Potentiel | | | |
|--------------|--|--|--|
| de plaques | | | |
| de | | | |
| construction | | | |
| de 30 kg | | | |
| (en Nb) | | | |

| Collecte une fois par mois pour Convention : | | | | | | | | |
|--|---------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|--|
| | Juillet | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. | TOTAL | |
| Quantité de mégots récoltés (en kg) | 10,94 | 0,78 | 3,50 | 6,86 | 3,48 | 1,57 | 27,13 | |
| Nombre de déchets de cigarettes | 43 760 | 3 120 | 14 000 | 27 440 | 13 920 | 6 280 | 108 520 | |
| Quantité de déchets toxiques (en g) | 984,60 | 70,20 | 315 | 617,40 | 313,20 | 141,30 | 2 441,70 | |
| Quantité d'eau non polluée (en litre) | 21 880 000 | 1 560 000 | 7 000 000 | 13 720 000 | 6 960 000 | 3 140 000 | 54 260 000 | |
| Potentiel de plaques de construction de 30 kg | 4,376 | 0,312 | 1,4 | 2,744 | 1,392 | 0,628 | 10,85 | |

| (en Nb) | | | | | | | |
|---------|--|--|--|--|--|--|--|
|---------|--|--|--|--|--|--|--|

Collecte tous les 3 mois pour La Courneuve :

| Collecte tous le | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | TOTAL |
|---|-----------|------|-----------|-----------|----------|-----------|--------|
| Quantité de mégots récoltés (en kg) | 2,70 | | | 2,20 | | | 4,72 |
| Nombre de déchets de cigarettes | 10 800 | | | 8 080 | | | 18 880 |
| Quantité de déchets toxiques (en g) | 243 | | | 181,80 | | 424,80 | |
| Quantité d'eau non polluée (en litre) | 5 400 000 | | | 4 040 000 | | 9 440 000 | |
| Potentiel de plaques de construction de 30 kg (en Nb) | | 1,0 | 8 | | 0,808 | | 1,89 |

Avec les points d'apport volontaires (PAV) pour recycler le papier, l'installation de ces deux nouveaux types de collecteurs innovants illustre le plein engagement du MEAE pour promouvoir l'exemplarité de son action.

<u>Autre action de soutien – Récupération des huiles usagées sur le site du Quai</u> d'Orsay

Le site du Quai d'Orsay a conclu un accord avec une société afin que cette dernière puisse récupérer les huiles de friture usagées des cuisines de l'Hôtel du Ministre. Sur l'année 2016, 692 litres d'huile de cuisine ont été collectés gratuitement à l'hôtel du Ministre dans le cadre d'une filière éco-responsable (société Coisplet Deboffle). Les huiles purifiées sont transformées en biodiesel, un carburant écologique. Le biodiesel produit à partir d'huile de friture permet de réduire sensiblement les émissions CO2.

4.1.1Quantité de déchets résiduels produits par agent

La quantité de déchets sur l'année 2016 est répartie comme suit (en kg) :

| Type de | DIB | Papier/Carton | Verre | Déchets | PAV | Total |
|-----------------------------|--------|---------------|-------|--------------|--------|---------|
| déchets | | | | alimentaires | | |
| Quai d'Orsay | 51 844 | 63 138 | N/A | 50 320 | 10 023 | 175 325 |
| Restaurant Administratif | N/A | 8352,00 | N/A | 37 360 | N/A | 45 712 |
| Convention | 23 832 | 113 016 | N/A | 25 200 | 9 322 | 171 370 |
| La Courneuve | 7 350 | 23 770 | N/A | 18 240 | 1 391 | 50 751 |
| Total | 83 026 | 208 276 | N/A | 131 120 | 20 736 | 443 158 |

En kg de déchets rapporté au nombre d'agents d'administration centrale

Soit 132,09 kg par agent en administration centrale (443158/3355)

En 2015, le chiffre était de **133,67 kg par agent en administration centrale**.

On observe une diminution de 1,184%.

<u>Autre action de soutien – Distribution de gobelets réutilisables (éco-cup) pour les agents</u>

Le Département a acheté 209 000 gobelets biodégradables jetables en 2015 et 131 000 gobelets biodégradables jetables en 2016 pour les fontaines et bonbonnes d'eau. Soit une baisse de 37,32%. Si le passage à des gobelets biodégradables a constitué une avancée en matière de développement durable, le Département a voulu aller plus loin. 4 000 gobelets réutilisables en plastique dur (éco-cups) ont été achetés et distribués en novembre 2016 à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets.

4.1.2 Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs

Aucun des 3 restaurants administratifs du MEAE ne réalise le tri des bio-déchets jusqu'à présent.

Le Ministère s'engage à mettre en place le tri des biodéchets dans ses restaurants administratifs au second semestre de l'année 2017 conformément à ce qui est prévu dans la loi de transition écologique pour la croissance verte et en parfaite adéquation avec la volonté du ministère de « verdir » davantage son fonctionnement.

Les données liées à cette collecte seront communiquées dans le bilan 2018 qui sera publié au cours du premier semestre 2019.

4.2. Politique de maitrise de la consommation de papier

Objectifs

L'objectif sur l'année 2016 était de poursuivre la réduction de consommation de papier pour préserver la nature en œuvrant pour le développement durable.

Outils de suivi

Le relevé de commande UGAP permet de réaliser un suivi des commandes.

Responsable du suivi

Le suivi de cet indicateur est effectué par la Sous-direction des services centraux et de la logistique.

Périmètre de référence

Le périmètre correspond aux quantités de papier (A4 et A3) achetées durant l'année 2016 par le Département.

Le périmètre de cet indicateur porte sur l'ensemble des sites de l'administration centrale en région parisienne et à Nantes.

Etat des lieux

Au 31 décembre 2015, le nombre de ramettes de papier achetées était de 33 410. Soit un nombre de ramettes par agent de 9,61.

4.2.1 Evolution du nombre de ramettes de papier consommée entre l'année N et l'année N-1

Résultats

Au 31 décembre 2016, la consommation de papier a baissé de **8,56%** par rapport à 2015. Par rapport à 2009, la baisse est de **63,49%**.

Le Département poursuivra ses efforts en matière de prévention et de valorisation des déchets papier.

| Année | Consommation globale de ramettes | Nombre de ramettes par agent |
|-------|----------------------------------|------------------------------|
| 2009 | 83 670 | 24,64 |
| 2010 | 61 875 | 17,04 |
| 2011 | 50 478 | 14,32 |
| 2012 | 54 400 | 15,52 |
| 2013 | 43 250 | 11,91 |
| 2014 | 34 375 | 10,23 |
| 2015 | 33 410 | 9,61 |
| 2016 | 30 550 | 9,10 |

À titre informatif, le nombre de ramettes de papier par agent a baissé de 5,3%.

| 2009 | 3 613 ETP |
|------|-----------|
| 2010 | 3 630 ETP |
| 2011 | 3 525 ETP |

| 2012 | 3 509,64 ETP |
|------|--------------|
| 2014 | 3 361 ETP |
| 2015 | 3 425 ETP |
| 2016 | 3 355 ETP |

Perspectives 2017

Dans le cadre Plan ministériel administration exemplaire 2015-2020, le Département persistera dans cette démarche de diminution de ses consommations de papier à travers notamment la poursuite de la dématérialisation.

4.2.2 Quantité de papier recyclé acheté par rapport à la quantité de papier acheté

Le MEAE a commencé en juin 2016 à se fournir en papier recyclé pour 2 de ses 5 sites franciliens (les Invalides et La Courneuve).

Sur les 25 790 ramettes (A3 et A4) achetées en 2016, le papier recyclé a représenté 3910 ramettes (3 800 ramettes de papier A4 et 110 ramettes de papier A3), soit environ 15% de la consommation totale.

En valeur financière, le montant total de la consommation annuelle 2016 pour les sites parisiens s'élève à 80.081 euros TTC.

Sur ces 80.081 euros, le papier recyclé représente 11.033,87 euros TTC, soit **13,77%** du montant total alloué à l'achat de papier.

Le déploiement sur la Convention se fera en 2017 et celui sur le Quai d'Orsay en 2018.

Le Département sera attentif au respect de la loi de Transition écologique pour la croissance verte qui prévoit en 2017 que les administrations soient fournies à hauteur de 25% en papier recyclé puis à hauteur de 40% en 2020.

Actions de soutien - Dispositif de collecte et de gestion des déchets de papier

Objectifs

La collecte des déchets de papier s'inscrit dans une volonté du Département de préserver la nature en œuvrant pour le développement durable. L'objectif du PAE 2016 consistait à renseigner les dispositifs de tri sélectif des déchets papier en faisant un état des lieux des sites qui l'avaient mis en place.

<u>Actions de soutien et d'approfondissement – Déploiement des points d'apport</u> volontaire (PAV) pour mieux valoriser les déchets papier

A Paris, depuis novembre 2015, des points d'apport volontaire (PAV) ont été installés à proximité des photocopieurs. Les agents disposent d'une bannette sur leur bureau pour mettre leur papier et vont la vider à leur convenance dans les PAV. Cette démarche a permis d'unifier les différents dispositifs mis en place antérieurement.

A Nantes, les récupérateurs de papier (appelés « cocottes ») ont été mis en place sur les sites de Breil I et Breil IV. Les agents de Breil III et Casterneau n'utilisant que très peu de papier, il a été décidé de ne pas doter ces sites de récupérateurs.

État des lieux

Au total, 141 PAV ont été installés début novembre 2015 (68 au Quai d'Orsay, 63 à sur le site de Convention et 10 sur le site de La Courneuve).

À la date du 13 mars 2016, ces installations ont permis de valoriser plus de 3.5 tonnes de papier. Ce chiffre représente 61 arbres sauvés (1 tonne de papier recyclé équivaut à 17 arbres épargnés), 108m3 d'eau économisés (soit l'équivalent d'un mois d'arrosage sur le site de Convention) et 1980 kg de CO2 en moins dans l'atmosphère (soit les émissions sur un an d'une voiture qui émet 120 g de CO2 par km).

Selon les chiffres communiqués par la société Arbres, 31 tonnes de papier ont été collectées sur les sites nantais en 2015. La collecte et le tri de ces déchets papier ont généré environ 651 heures d'insertion par l'activité économique pour ses opérateurs.

Résultats

En 2016, 21 883,5kg de papier ont été récoltés dans les PAV. Soit environ 365 arbres épargnés, 679m3 d'eau économisés (soit l'équivalent de 6 mois d'arrosage sur le site de Convention) et 12 445 kg de CO2 en moins dans l'atmosphère (soit les émissions sur un an de 6 voitures qui émettent 120 g de CO2 par km).

En 2016, à Nantes, selon les chiffres communiqués par la société Arbres, 11,1 tonnes de papier ont été collectées sur les sites nantais. La collecte et le tri de ces déchets papier ont généré environ 334 heures d'insertion par l'activité économique pour ses opérateurs. Ces 11,1 tonnes de papier triées et valorisées vont permettre d'obtenir 9,99 tonnes de papier recyclé.

Perspectives 2017

Dans le cadre Plan Ministériel Administration Exemplaire 2015-2020, le Département a approfondi sa démarche de collecte des déchets papier avec le déploiement en novembre 2015 de points d'apports volontaires sur les sites franciliens, auxquels se sont ajoutées des bannettes et une importante campagne d'information des agents (affiches, guide sur le tri, communication sur l'intranet, etc.)

Le MEAE sera attentif à la publication des nouveaux indicateurs.

4.3 Optimiser les consommations d'eau

Objectifs

L'objectif global de ce nouvel indicateur est de pouvoir suivre les consommations en eau du ministère sur la base des volumes afin de les réduire de manière significative.

Outils du suivi

Cet indicateur est suivi à l'aide de l'outil expert de gestion de suivi des fluides.

Responsable du suivi

Comme indiqué au point précédent, le responsable du suivi de cet indicateur est le Chef de secteur d'IDEX, société prestataire du ministère, sous le contrôle du Chef du bureau d'appui aux utilisateurs.

Périmètre de référence

Le périmètre concerné est la consommation d'eau pour les bâtiments tertiaires d'administration centrale.

Etat des lieux

La consommation d'eau a baissé entre 2014 et 2015 (-5.69%).

À Nantes, la hausse de la consommation d'eau entre 2014 et 2015 s'expliquait du fait des travaux de réfection menés à Breil I mais aussi de l'installation d'une trentaine de prestataires sur le site de Breil IV et l'utilisation plus systématique des logements de Breil IV pour les agents présents à l'Institut de formation aux Affaires administratives et consulaires (IFAAC).

Résultats

| | Consommation d'eau 2014 | Consommation d'eau 2015 | Consommation d'eau 2016 |
|--------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | M ³ | M ³ | M ³ |
| Paris | 51 153 | 46 860 | 32 536 |
| Nantes | 9 393 | 10 083 | 10 132 |
| TOTAL | 60 378 | 56 943 | 42 668 |

La consommation d'eau a diminué de 25% entre 2015 et 2016.

Actions de soutien

La sensibilisation des agents passe par la formation en développement durable dispensée aux nouveaux arrivants et aux agents de retour de l'étranger, à travers des éco-gestes quotidiens.

Par ailleurs, des économiseurs de chasses d'eau ont été installés sur **l'ensemble des** sites.

Enfin, le ministère dispose de vastes espaces verts sur la plupart de ses sites et la maîtrise de la consommation d'eau est un enjeu crucial. Les jardiniers sont particulièrement sensibilisés à ces questions et sélectionnent des **plantes adaptées pour limiter l'apport d'eau**.

Perspectives 2017

Le Département sera attentif à la publication des nouveaux indicateurs.

V. Préservation de la biodiversité

5.1 Développer l'alimentation biologique

Objectifs

L'enjeu de cet indicateur s'inscrit tout d'abord dans une perspective d'augmentation du nombre de denrées alimentaires biologiques afin d'inciter les prestataires de restauration à inclure davantage de produits issus de l'agriculture biologique pour un plus grand respect de l'environnement.

Outils de suivi

Le suivi de cet indicateur est réalisé grâce à une extraction de fichiers par la Délégation pour la politique sociale (DGA/DRH/DPS).

Responsable du suivi

Le bureau de la Délégation pour la politique sociale (DGA/DRH/DPS) suit particulièrement cet indicateur en lien avec le titulaire du marché de restauration collective COMPASS GROUP France (EUREST) pour les sites franciliens et ADOS pour les sites nantais.

Périmètre de référence

Le périmètre de référence de l'indicateur « alimentation biologique » est appliqué à l'ensemble des sites d'administration centrale (Paris et Nantes) disposant d'un restaurant administratif (donc hors).

État des lieux

Pour 2015, la part moyenne des denrées alimentaires certifiées « agriculture biologique » s'élève à **8.577** % pour l'ensemble des restaurants franciliens du MEAE (**8.496** % pour le site de Convention, **8.658** % pour le Quai d'Orsay).

Les restaurants nantais ont une part de 5%.

Résultats

Pour 2016, le MEAE n'est pas en mesure de communiquer la part moyenne des denrées alimentaires certifiées « agriculture biologique ».

S'agissant des restaurants nantais, ils ont une part de **7%** de produits certifiés « agriculture biologique » (essentiellement lait et dérivé plus fruits et légumes).

Nous notons donc une augmentation de 2 points à Nantes par rapport à 2015.

Perspectives 2017

L'année 2017 a vu le lancement d'un nouveau marché pour la restauration collective francilienne et l'inscription de notre engagement plus important encore en matière d'aliments biologiques, à hauteur de 20 % du total des produits alimentaires achetés, proportion qui devrait perdurer tout au long de la durée du marché. L'approvisionnement durable (aliments bio, locaux, labels divers) doit représenter 40% des achats alimentaires. Ce nouveau marché verra également la mise en place d'une journée sans viande dont les modalités restent à définir. Le titulaire de ce nouveau marché est Elior.

5.2 Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis

Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé par les jardiniers du MEAE. Le MEAE est donc passé au « zéro-phyto ».

Les espaces verts au Quai d'Orsay (QO) et à Convention (CNV) forment 1,2 hectare et il y a 23 hectares au château de la Celle-Saint-Cloud (CSC).

Par ailleurs, un potager en permaculture a été installé sur le site du château de la Celle-Saint-Cloud et un potager participatif a vu le jour sur le site de Convention.

Un agent du Département, Fleur Meynier, a réalisé un travail sur la valorisation des espaces verts en administration centrale lors du premier semestre 2017 dans le cadre de la rédaction d'un mémoire universitaire sur la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques de gestion du Département. Les résultats ce travail pourront figurer dans le bilan 2017 du PAE du MEAE.

À titre informatif, les tableaux ci-dessous précisent le suivi mensuel des déchets verts sur les deux principaux sites. Ces déchets verts sont mis en plateforme de compostage chez SEMAVERT à Vert-le-Petit. Le total est exprimé en tonnes.

| Mois | Château de la | Quai d'Orsay | Total |
|--|--|---|---|
| | Celle Saint | | 2015 |
| | Cloud | | (en t) |
| Janvier | 36,48 | 17,16 | 53,64 |
| Février | 30,18 | 3 | 33,18 |
| Mars | 80,04 | 1,5 | 81,54 |
| Avril | 35,07 | 0,9 | 35,97 |
| Mai | 27,27 | 1,5 | 28,77 |
| Juin | 8,02 | 2 | 10,02 |
| Juillet | 2,32 | 1,8 | 4,12 |
| Août | 8,16 | 0,4 | 8,56 |
| Septembre | 12,56 | 1,2 | 13,76 |
| Octobre | 18,5 | 1,4 | 19,9 |
| Novembre | 35,6 | 3,1 | 38,7 |
| Décembre | 38,2 | 5,6 | 43,8 |
| Total | 332,4 | 39,56 | 371,96 |
| | | | |
| Mois | Château de la | Quai | Total |
| | Celle Saint | d'Orsay/Convention | 2016 |
| | Cloud | | |
| Janvier | 31,5 | 10,3 | 44.0 |
| Février | 01,0 | 10,0 | 41,8 |
| I GVIIGI | 32,8 | 2 | 41,8 34,8 |
| Mars | | | <u> </u> |
| | 32,8 | 2 | 34,8 |
| Mars | 32,8 74,9 | 2 1,1 | 34,8 76 |
| Mars Avril | 32,8 74,9 30,1 | 2 1,1 0,8 | 34,8 76 30,9 |
| Mars Avril Mai | 32,8 74,9 30,1 26,5 | 2 1,1 0,8 2,4 | 34,8 76 30,9 28,9 |
| Mars Avril Mai Juin | 32,8 74,9 30,1 26,5 7,1 | 2 1,1 0,8 2,4 3,6 | 34,8 76 30,9 28,9 10,7 |
| Mars Avril Mai Juin Juillet | 32,8 74,9 30,1 26,5 7,1 2,1 | 2 1,1 0,8 2,4 3,6 2,9 | 34,8 76 30,9 28,9 10,7 |
| Mars Avril Mai Juin Juillet Août | 32,8 74,9 30,1 26,5 7,1 2,1 7,6 | 2 1,1 0,8 2,4 3,6 2,9 0.4 | 34,8 76 30,9 28,9 10,7 5 |
| Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre | 32,8 74,9 30,1 26,5 7,1 2,1 7,6 13,1 | 2 1,1 0,8 2,4 3,6 2,9 0.4 1,8 | 34,8 76 30,9 28,9 10,7 5 8 14,9 |
| Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre | 32,8 74,9 30,1 26,5 7,1 2,1 7,6 13,1 6,5 | 2 1,1 0,8 2,4 3,6 2,9 0.4 1,8 0,6 | 34,8 76 30,9 28,9 10,7 5 8 14,9 7,1 |

323,3

29,5

Total

293,8

<u>Autre action de soutien – Création d'un potager participatif sur le site de la</u> Convention (Projet Ambassalades vertes)

Le 8 juin 2016, grâce à la participation active du jardinier en chef du ministère, le chargé de mission administration exemplaire a inauguré un potager participatif. Des agents volontaires viennent toutes les deux semaines s'occuper du potager sous les conseils avisés du jardinier. Les agents en profitent également pour récupérer quelques conseils pour leur propre jardin.

Ont été plantés :

- aubergines
- choux
- choux de Bruxelles
- courgettes
- salades
- tomates
- herbes aromatiques (basilic, persil, romarin etc.)

Une expérience très intéressante de renforcement d'équipe (ou team-building).

L'initiative a été renouvelée en 2017 sur le parvis du site de La Convention.



VI. Responsabilité sociale de l'Etat

6.1 Disposition sociale dans les marchés publics

Objectifs

L'insertion des clauses sociales représente à la fois un enjeu de société et un enjeu financier pour le département.

Outils du suivi

La Mission des achats s'appuie sur le plan annuel des achats (PAA), qui recense les nouveaux marchés et les marchés à renouveler, afin d'arrêter, en concertation avec la Maison de l'emploi de Paris (MEP), d'une part, les différents services du MEAE, d'autre part, la liste des marchés devant intégrer une clause sociale.

Conformément aux dispositions de l'annexe 3 de la convention de partenariat signée entre la MEP et le MEAE, le 30/12/2011, la MEP fournit semestriellement et annuellement un bilan qualitatif et quantitatif des actions d'insertion engagées par les entreprises attributaires des marchés du MEAE.

Responsable du suivi

La Mission des achats et plus particulièrement le Bureau de la politique et de l'Ingénierie des Achats (BPA) est en charge du suivi de l'indicateur clauses sociales.

Périmètre de référence

Le périmètre de référence de l'indicateur « disposition sociale dans les marchés publics » correspond à l'ensemble des marchés de plus de 90 000€ HT.

Indicateur

Pourcentage de marchés de 90 000€ HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan nationale d'action pour l'achat public durable 2015-2020.

Indicateur en % (numérateur et dénominateur en nombre de marchés).

Un marché public comporte une disposition sociale si :

- l'objet du marché (article 5 du code des marchés publics) comporte une dimension sociale, comme par exemple : « prestation de services réservée à des structures employant des handicapés » ; cet objet donne lieu à l'inscription d'au moins une clause contractuelle dans le marché ;

- ou bien la dimension sociale est prise en compte dans les spécifications techniques (article 6 du code des marchés publics) ; par exemple : « le matériel doit être adapté à une utilisation par une personne handicapée » ;
- ou bien la dimension sociale est prise en compte dans les conditions d'exécution du contrat qui comportent au moins une clause sociale comme l'insertion par l'activité économique (article 14 du code des marchés publics) ou le recours aux structures employant une majorité de travailleurs handicapés (article 15 du code des marchés publics);
- ou bien un ou plusieurs critères d'attribution à caractère social (article 53 du code des marchés publics) sont pris en compte, assortis d'au moins une clause contractuelle associée au(x) critère(s). Les critères sociaux éventuellement utilisés pour juger et classer les offres ne sont considérés que dans la mesure où leur utilisation a pour conséquence d'entraîner l'inscription d'au moins une clause dans le contrat (Cf. le Plan national d'action pour les achats publics durables 2015-2020 http://www.developpement-

durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plan national d action pour les achats publics durables 2 015-2020.pdf).

Etat des lieux

Sur les 65 marchés passés en 2015 d'un montant supérieur à 90 000 € HT aucun n'a comporté de clause sociale.

Toutefois, 13 marchés actifs en 2015 comportaient une clause sociale d'insertion selon l'article 14 du code des marchés publics suivie par la Maison de l'emploi de Paris (MEP).

Stratégies d'action

Le plan annuel des achats (PAA) est devenu une étape incontournable de la politique achat du ministère. Des réunions PAA sont organisées en fin d'année avec tous les services prescripteurs du ministère. Lors de chaque réunion la Mission des achats aborde la possibilité d'intégrer une clause d'insertion sociale dans les marchés du service.

La lecture définitive du plan annuel des achats fait ainsi ressortir les marchés propices à l'insertion d'une clause sociale.

La MDA évalue conjointement avec le service concerné et la MEP le calibrage de la future clause.

Un agent de la mission des achats est dédié à la problématique « clauses sociales ». Il est chargé de faire le lien entre la MEP, le Haut fonctionnaire au PAE, les services acheteurs et le Service des achats de l'État.

Résultats

Parmi les marchés supérieurs à 90 000€ HT notifiés en 2016, un contenait une clause sociale.

De plus, 14 marchés actifs en 2016 comportaient une clause sociale d'insertion selon l'article 14 du code des marchés publics suivie par l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences).

Le volume d'heures d'insertion retenu au titre de l'article 14 s'élève à 66 628 heures.

La valeur des dépenses réalisées au titre de l'article 15 s'élève à 37 578,69 €

Perspectives 2017

Le Ministère sera attentif à la publication des nouveaux indicateurs.